

**Réunion du Conseil Municipal
du Mercredi 7 février à 19 H 00**

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL)	:	22
Nombre de présents	:	15
Nombre de votants	:	21
Date de convocation	:	30/01/2018

**PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS
du 7 février 2018**

--- oOo ---

L'an deux mille dix-huit, le sept février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS (a procuration pour Mme GARRIDO), M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), MM. DUBUN, BRUEY, GOSSELIN, DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), DUCASSE, Mme CELIMON.

Etaient excusés : Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), M. GAILLARDET, Mmes CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), GARRIDO (a donné procuration à Mme DEGOS), THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

« SEANCE A »

M. le Maire ouvre la séance, il est 19 h 00, après la désignation du secrétaire de séance N. DARGELOSSE Conseillère municipale déléguée aux services de proximité et nouveaux arrivants, M. le Maire donne lecture des procurations :

J. DUBOIS MAURY à E. LAMOTHE

C. GARRIDO à D. DEGOS

E.TAUZIA à P. LAFOURCADE

H.THIEBLIN à P. DUPLA

V.DAUGREILH à N. DARGELOSSE

C.CHAPUIS à M. le Maire

En cours de séance Mme CELIMON donne procuration à Jean MARSAN

Après approbation du PV de la séance du 29 novembre, qui n'appelle pas de remarques, M. le Maire débute la séance.

Cette séance va permettre d'approuver les comptes de 2017, et de voter le projet de budget 2018 de la commune. « C'est donc un moment important pour la collectivité, puisque dans la même séance nous procéderons à l'analyse des comptes de 2017 et nous voterons le budget 2018 qui profite des marges de manœuvre renouvelées afin dans l'année de concrétiser des opérations importantes, qu'il s'agisse de travaux en centre-ville, des travaux du bâtiment de la mairie en ce compris l'accessibilité, tout en menant à bien le programme voirie, la réalisation de l'espace ADOS, et la réhabilitation du guichet du stade ».

Puis, M. le Maire donne communication des décisions prises entre deux conseils municipaux, en application du C. G. C. T. :

.../...

- vidéo surveillance parvis école
- mission SPS pour travaux place Gambetta
- travaux lot 1 pour la voirie
- travaux lot 2 pour les espaces verts
- contrat de maintenance pour le recensement logiciel
- travaux de voirie programme 2017
- travaux ERP SPS accessibilité
- travaux espaces verts
- marché d'assurance statutaire

Max GAILLARDET n'est pas présent à l'ouverture de la séance mais arrivera pour la deuxième question à l'ordre du jour.

M. le Maire aborde l'ordre du jour :

ORDRE du JOUR - PROJETS de DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n°1 : Indemnité gestionnaire de Cantine 2017 - 2018

Délibération n°2 : Budget principal commune de Tartas – Approbation du compte Administratif 2017 et du compte de gestion

Délibération n°3 : Budget annexe Régie municipale Fêtes et Animations – Approbation du compte Administratif 2017 et du compte de gestion

Délibération n°4 : Affectation des résultats au terme de l'exercice 2017 – budget principal commune

Délibération n°5 : Affectation des résultats au terme de l'exercice 2017 – budget annexe régie municipale fêtes et animations

Délibération n°6 : Convention de décote de contribution communale 2018 – SDIS – Commune de TARTAS

Délibération n°7 : Location d'un terrain par la commune de TARTAS – pour un ensemble de parcelles « section A n° 1143, 1442 et 1445 » - superficie 16 898 m²

Délibération n°8 : Trésorerie municipale de TARTAS – Commune de TARTAS – Effacement de dette

Délibération n°9 : Ville de TARTAS – Budget Annexe régie des fêtes et animations – Vote du budget 2018

Délibération n°10 : Ville de TARTAS – Budget principal – Vote du budget 2018

Délibération n°11 : Ville de TARTAS – Vote de la subvention au CCAS pour 2018

Délibération n°12 : Ville de TARTAS – Vote de la subvention au budget annexe régie fêtes animations pour 2018

Délibération n°13 : Ville de TARTAS – Marché fermier sur les Allées Marines à TARTAS – Partenariat

Délibération n°14 : Ville de TARTAS – Emplois saisonniers pour la période d'été 2018

Délibération n°15 : Ville de TARTAS – Emploi pour le Centre Technique Municipal des Services techniques municipaux à temps complet – agent polyvalent

TRAVAUX / URBANISME / FONCIER / ACCESSIBILITE / ENVIRONNEMENT

Délibération n°16 : Acquisition terrains SCI TARUSATE – rue VICTOR HUGO et rue DUPUY

Délibération n°17 : Acquisition terrain THEUX par la commune – travaux d'aménagement Rue VICTOR HUGO et place GAMBETTA – délibération G11 du 25 octobre 2017

Délibération n°18 : programme des AP/CP de la commune de TARTAS – Exercice budgétaire 2018

EDUCATION / JEUNESSE / CMEJ / ASSOCIATIONS / SPORTS

Délibération n°19 : Projet de plan Numérique – groupe scolaire Jules FERRY – Ecole primaire

A confirmer (projet à ajuster ou remis en séance selon avis de la commission éducation)

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n°20 : CCPT – Ville de TARTAS – Plateformes de collecte des déchets de Venaison

INFORMATION ET COMMUNICATION :

Décisions municipales CGCT prises entre deux conseils municipaux.

.../...

DETAIL des PROJETS

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n°1 : Indemnité gestionnaire de Cantine 2017-2018

M. le maire présente le projet de délibération :

Comme chaque année il convient de se prononcer sur l'indemnité de conseil pour la gestionnaire de la restauration du Collège Jean Rostand de TARTAS pour le suivi des repas servis au groupe scolaire Jules FERRY.

Le montant de l'indemnité est fixé à **781.45 €** pour l'année scolaire 2017 – 2018.

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable, et d'autoriser M. le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

MAX GAILLARDET arrive pour la deuxième question à l'ordre du jour.

Délibération n° 2 : Budget principal commune de Tartas – Approbation du compte Administratif 2017 et du compte de gestion

M. le Maire présente le compte administratif de 2017. Les chiffres ont été vérifiés par les services du trésor public, conformes à ceux du compte de gestion qui sont tenus par la trésorière municipale.

A partir du rapport de présentation, M. Le maire donne lecture des masses dépenses recettes du budget de 2017, pour un résultat de 1 168 070.49.

1 - LES RESULTATS de l'EXERCICE 2017 – Budget principal de la commune de TARTAS

Le budget de l'exercice 2017 adopté le 29 mars dernier, modifié à la marge par une décision modificative en date du 29 novembre dernier (*écritures d'amortissement participation de la commune à la construction du centre de secours, dépôt de garantie vidéo protection et dégrèvement fiscal notamment*) a permis d'atteindre au terme de l'année, trois objectifs :

1° assurer les missions du quotidien avec des dépenses de fonctionnement tenues, tout en réalisant les premiers tests de la démarche zéro phyto et de continuer l'effort sur les actions Agenda 21 et document unique.

2° affirmer la politique de désendettement de la commune ; il n'a pas été fait appel à l'emprunt pour le programme d'investissement de l'année, l'encours a baissé.

Le niveau de trésorerie journalier est resté supérieur en moyenne à 480 000 €, un pic bas sur la fin du premier semestre à 432 000 €, un second semestre souvent entre 520 000 et 600 000 €. Pour mémoire, la trésorerie est le solde entre le recouvrement effectif des titres de recettes et le paiement effectif des mandats, tout en tenant compte des dépenses récurrentes liées au fonctionnement quotidien /charges de personnels/ échéances de prêts/paiement de chantiers.

3° réaliser un programme d'investissement annuel dans la continuité de 2016, tout en préparant aux travers d'AP'CP les gros projets de l'année 2018.

A l'inverse de 2016

Le projet de budget 2017 reposait sur une non augmentation des taux de fiscalité, tout en ne faisant pas appel à l'emprunt malgré une inscription prévisionnelle de 100 000 €.

.../...

Au terme de l'exercice 2017

On constate :

- Un niveau de dépenses d'équipement de **735 000 €** pour 557 000 € en 2016, soit une nette progression correspondant à la moyenne des années 2011, 2013, 2014 (2012 et 2015 étant exceptionnelles)
- L'encours de dette est descendu au 31 décembre à un montant de **1 739 000 €**, ce qui confirme bien que la commune est passée en dessous du seuil de **550 €** par habitant.
- Des dépenses tenues, mais qui pour les services sont en progression et confirment le besoin de suivi et d'entretien des installations vieillissantes ou à rénover
- Les recettes ne progressent plus, même si une satisfaction vient de l'inversion de la courbe des effectifs sur l'ALSH et ses activités annexes.
- Les travaux en régie atteignent à peine **21 000 €** ; ils sont pour la première fois depuis plusieurs années en dessous du seuil des 45 000 à 75 000 € travaux *adaptés à la commune de TARTAS*.

1-1 Au terme de l'exercice 2017, les résultats (provisoires) se décomposent comme suit :

Résultat de fonctionnement : 2016	1 168 070.49 €	pour 1 197 995.83 € en
Résultat d'investissement :	- 427 498.17 €	pour - 377 368.31 € en 2016
Besoin sur Restes à réaliser :	- 71 746.03 €	pour - 179 664.09 € en 2016

Aussi, l'Excédent définitif pour le budget 2018 est estimé à 668 826.29 €
(Pour 640 963.43 € reporté en fonctionnement pour 2017).

1-2 Pour mémoire résultats des exercices précédents :

Au terme de l'exercice ce qui participe au budget de l'exercice N+1 :

Libellé	Fin 2011	Fin 2012	Fin 2013	Fin 2014	Fin 2015	Fin 2016	Fin 2017
Excédent pour exercice N+1	485 000,00	553 647,64	549 116,51	473 923.66	579 142.29	640 963.43	668 826.29

A noter qu'en 2017, le niveau d'excédent disponible (tout comme en 2016 et 2015) est important, en raison d'opérations d'investissement non réalisées ou non autofinancées au titre de l'affectation des résultats.

1-3 Exécution au titre de la section d'investissement :

Libellé	En 2011	En 2012	En 2013	En 2014	En 2015	En 2016	En 2017
Montant réalisé	772 034	2 248 733	746 746	727 662	1 010 035	557 787	735 000
Restes à réaliser						417 006	383 640
Travaux Régie	89 602	53 990	34 361	52 942	59 859	51 708	20 241

Au terme de l'exercice 2017, le montant des restes à réaliser comprend notamment :

Achat MANUSCOPIC
Volets roulant école
Travaux clôture du groupe scolaire
Travaux sécurité alarme et digicode groupe scolaire
Travaux guichet stade
Programme voirie
Etude place Gambetta
Etudes accessibilité
Participations SYDEC route de Dax non soldées

.../...

2 - LES ELEMENTS d'ANALYSE du budget de la Commune de TARTAS à fin 2017

2-1 LE BUDGET de FONCTIONNEMENT réalisé en grandes masses :

Situation comptable multi exercices - COMMUNE DE TARTAS						
Budget des derniers exercices par CHAPITRE						
(Dépenses)						
Code	Libellé	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017
011	Charges à caractère général	902 602,29	979 744,93	933 580,30	903 207,68	917 581,14
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 453 603,13	1 570 741,07	1 613 905,33	1 627 923,86	1 669 707,68
014	Atténuations de produits	25 462,00	42 348,00	5 442,00	1 576,00	5 487,00
65	Autres charges de gestion courante	488 996,90	419 627,69	375 506,67	377 455,59	388 929,78
66	Charges financières	117 103,29	115 285,15	102 566,50	89 266,06	75 944,38
67	Charges exceptionnelles	411,47	1 461,26	956,15	1 210,12	1 003,01
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	349 384,96	81 913,86	45 114,42	178 573,82	25 827,70
	Totaux	3 337 564,04	3 211 121,96	3 077 071,37	3 179 213,13	3 084 480,69
(Recettes)						
Code	Libellé	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017
013	Atténuations de charges	15 887,54	23 140,72	0,00	2 065,64	32 523,99
70	Produits des services, domaine et ventes divers	314 682,03	300 854,11	313 433,80	328 329,82	351 859,25
73	Impôts et taxes	2 538 584,07	2 579 047,36	2 628 569,06	2 667 856,03	2 688 411,83
74	Dotations, subventions et participations	689 353,17	718 163,22	656 230,51	534 598,08	494 150,44
75	Autres produits de gestion courante	100 601,45	40 474,90	48 353,81	43 339,89	14 063,64
76	Produits financiers	31,78	16,52	20,97	19,05	17,58
77	Produits exceptionnels	38 018,88	6 415,31	12 500,00	170 150,00	5 048,41
002	Excédent de fonctionnement reporté	553 647,64	549 116,51	473 923,66	579 142,29	640 963,43
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	294 146,33	84 854,99	92 474,01	51 708,16	25 512,61
	Totaux	4 544 952,89	4 302 083,64	4 225 505,82	4 377 208,96	4 252 551,18

2-2 Commentaires sur les masses du budget 2017 FONCTIONNEMENT

Pour les dépenses,

- Les dépenses des services en légère augmentation, plus dans le détail confirment des besoins importants en fournitures pour l'entretien du patrimoine vieillissant d'une part, et des postes très sensibles comme les contrats de maintenance, les énergies électriques, le coût restauration.
- Les charges de personnel sont adaptées au niveau des 50 agents, essentiellement l'effet GVT.
- Les intérêts de la dette sont en baisse, et les autres dépenses de gestion contenues.

Pour les recettes,

- Confirmation de la stagnation globale des recettes
- Même sans augmentation des taux, la simple variation des bases n'a pas amené une progression significative de la fiscalité
- Les produits des services faibles, enregistrent toutefois la progression nette de la fréquentation ALSH
- A noter, pour l'avenir la perte des remboursements emplois aidés.

En conclusion des masses du fonctionnement :

Les dépenses sont tenues, mais les marges sont moins importantes, et il y a des secteurs à surveiller pour l'avenir :

La commune de TARTAS avec un niveau raisonné de ses dépenses courantes mais aussi des charges de personnel stabilisées au seul GVT, propose et assure tant ses missions premières que des services de proximité qui ont évolué ces dernières années.

Le nombre d'installations à entretenir est important, avec un patrimoine parfois **vieillissant** ; cela implique une présence forte des agents, des interventions plus fréquentes des personnels ou des **contrats de maintenance** en augmentation.

.../...

L'année 2017 a vu la mise en place des premiers tests de la démarche ZERO PHYTO, ou la continuité d'actions entreprises visant à mutualiser les moyens ou à faire des économies au niveau des énergies (notamment groupements de commande).

Des recettes qui continuent à baisser plus vite que les dépenses :

Confirmation de la faiblesse de la dynamique des recettes :

Cela s'explique d'une part, par les tarifs qui n'ont pas fait l'objet de propositions des commissions municipales ces dernières années pour des augmentations (sauf secteurs enfance jeunesse sport), et d'autre part on ne trouve pas de création de tarifs nouveaux comme prestations de services par exemple.

A noter, que la CCPT a pris en charge le FPIC.

2-3 LE BUDGET d'investissement réalisé en grandes masses :

Situation comptable multi exercices - COMMUNE DE TARTAS								
(Dépenses)								
Chap.	Libellé	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017
16	Emprunts et dettes assimilés	297031,73	322 780,18	380 800,24	382 973,77	396 708,99	446 122,75	315 792,94
20	Immobilisations incorporelles	500	0,00	0,00	14 400,00	1 080,00	9 528,00	3 918,60
204	Subventions d'équipement versées	0	0,00	0,00	0,00	42 119,14	5 663,13	67 938,90
21	Immobilisations corporelles	249591,96	245 592,46	468 482,42	678 313,85	942 847,36	542 596,07	620 603,88
23	Immobilisations en cours	521942,31	2 003 141,43	278 263,71	34 948,33	23 989,02	0,00	42 726,45
27	Autres immobilisations financières	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	937,00
001	Déficit d'investissement reporté	249283,79	158 413,91	782 505,97	457 353,58	187 393,60	561 953,03	377 368,31
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	89602,45	90 688,29	294 146,33	84 854,99	92 474,01	51 708,16	25 512,61
041	Opérations patrimoniales	0	183 000,00	17 160,28	0,00	0,00	183 000,00	10 608,00
	Totaux	1 407 952,24	3 003 616,27	2 221 358,95	1 652 844,52	1 686 612,12	1 800 571,14	1 465 406,69
(Recettes)								
Chap.	Libellé	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017
10	Dotations, fonds divers et réserves	854 998,08	818 732,72	927 349,89	1 025 798,84	745 360,35	704 579,30	747 156,98
13	Subventions d'investissement reçues	342 540,25	375 111,44	168 618,53	357 738,22	334 184,32	357 049,71	254 315,84
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	746 768,14	301 491,71	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 000,00	97 498,00	349 384,96	81 913,86	45 114,42	178 573,82	25 827,70
041	Opérations patrimoniales	0,00	183 000,00	17 160,28	0,00	0,00	183 000,00	10 608,00
	Totaux	1 249 538,33	2 221 110,30	1 764 005,37	1 465 450,92	1 124 659,09	1 423 202,83	1 037 908,52

En 2017 les principaux postes de dépenses réalisées sont :

Diverses installations : 360 000 €

- Etude forage et travaux forage plaine sports
- Achat pont atelier
- Centrale éclairage salle polyvalente
- Pose films occultant sur les écoles
- Travaux sur toiture bâtiment administratif et réparation à église
- Travaux grange des chasseurs

Travaux gymnase : 36 800 €

Voirie communale : 145 000 €

- Etudes place Gambetta
- Réhabilitation du platelage
- Travaux HARLAN

Travaux route de DAX : 85 000 €

Premiers travaux et études accessibilité : 56 000 €

Travaux éducation jeunesse : 45 000 €

- Notamment études espace ados
- Premiers travaux sécurité école et vidéo projecteur

Participation centre de secours 1^{ère} échéance : 6 000 €

.../...

3 - DETTE COMMUNALE - ELEMENTS d'ANALYSE

3-1 Evolution de l'encours de dette de la commune

	<i>Fin 2009</i>	<i>Fin 2012</i>	<i>Fin 2013</i>	<i>Fin 2014</i>	<i>Fin 2015</i>	<i>Fin 2016</i>	<i>Fin 2017</i>
Capital restant dû	3 370 305	2 957 953	2 913 840	2 588 895	2 250 547	1 908 368	1 623 658
Capital CAF et MSA		246 768	239 022	208 443	177 532	146 789	115 706
EPFL		155 550	128 100	100 650	73 200	0	0
Stock de dette total	3 370 305	3 360 271	3 280 962	2 897 988	2 501 279	2 055 157	1 739 364

Pour mémoire à Début 2008 le stock de Dette était de 3 984 679 €

En 2018, le montant du capital à rembourser sera de 326 317 € par rapport à 1 739 364 €.

3-2 Evolution de l'encours sur les prochaines années (Durée résiduelle de la dette)

Les tableau ci-dessous déclinent le stock de dette **s'il n'est pas fait appel à de nouveaux emprunts** :

- Le capital et les intérêts à rembourser chaque année ce qui forme l'annuité (total versement)
- Le stock de dette début d'année et fin d'année (capital restant dû) « l'encours ou stock de dette »
- La durée résiduelle : selon les différents contrats signés, en règle générale sur une durée de quinze ans, la dette doit s'éteindre en 2028 (sauf nouveaux contrats)

Evolution de l'encours de la dette	
Année	Capital restant dû au 1^{er} janvier de l'année...
2018	1 739 364,32
2019	1 411 757,74
2020	1 142 392,00
2021	923 911,53
2022	747 231,79
2023	597 776,16
2024	497 740,80
2025	393 203,82
2026	283 961,38
2027	169 800,36
2028	50 497,88

.../...

Evolution des remboursements par année				
Année	Capital	Intérêts	Frais	Total versement
2017	315 792,92	76 156,11	0,00	391 949,03
2018	327 606,58	65 991,46	0,00	393 598,04
2019	269 365,74	55 407,26	0,00	324 773,00
2020	218 480,47	47 178,83	0,00	265 659,30
2021	176 679,74	40 239,53	0,00	216 919,27
2022	149 455,63	33 034,75	0,00	182 490,38
2023	100 035,36	26 863,04	0,00	126 898,40
2024	104 536,98	22 362,73	0,00	126 899,71
2025	109 242,44	17 634,01	0,00	126 876,45
2026	114 161,02	12 703,81	0,00	126 864,83
2027	119 302,48	7 550,33	0,00	126 852,81
2028	50 497,88	2 166,12	0,00	52 664,00

A noter que la simulation pour 2018, devrait ramener le remboursement en capital à 326 317,60 € et les intérêts à 65 781.12 €...

4 - SITUATION FINANCIERE de la COMMUNE

4 – 1 INDICATEURS ACTUALISES du Trésor Public (historique 2004-2017)

S'agissant de la commune de TARTAS, commune de moins de 3500 habitants, les principaux indicateurs se décomposent comme suit :

Ratios - Commune de Tartas				
	Endettement	Solvabilité	Epargne	Coeff Autofinancement
Au terme de l'année	Encours dette /	CAF / K	CAF /	CAF / Annuité
	prod fonct	mesure durée	prod fonct	
		désendettement		
2004	0,98	5,16	18,98	0,62
2005	0,89	4,22	21,19	0,57
2006	0,85	3,59	23,73	0,55
2007	0,98	6,68	14,68	0,84
2008	1,06	5,72	18,5	0,68
2009	0,98	4,59	21,41	0,63
2010	0,82	3,53	23,19	0,47
2011	0,79	3,98	19,92	0,59
2012	0,83	3,47	23,91	0,35
2013	0,83	5,02	16,55	0,58
2014	0,79	5,35	14,69	0,71
2015	0,68	3,21	21,03	0,51
2016	0,57	3,32	17,07	0,75
2017	0.49	2.89	16.88	0.65
	A partir de 1,6	< 5 : bon	Doit être > 15	Doit être < 1
	l'endettement	5 à 10 : moyen		
	devient lourd	> 10 : mauvais		

.../...

Ratio encours de dette :

Confirme les choix de la municipalité pour le désendettement, ce qui va permettre de recourir désormais à l'emprunt pour des gros projets

Ratio solvabilité :

Est vraiment significatif et très positif

Ratio d'épargne :

Certes positif, certes supérieur à 15, mais attire notre attention sur la faiblesse des ressources

Ratio d'autofinancement :

Ratio intéressant, positif, mais qui montre aussi la faiblesse des ressources et le niveau important des dépenses des services

5 – Rappels et Engagements de la Commune

Pour mémoire « Eléments IMPORTANTS » :

5-1 A partir des délibérations prises

AP'CP...sur la réalisation des entrées de Ville

Il faudra en tenir compte sur 2018 pour ajustements de 2019 à 2021, si études en 2018.

AP'CP...sur l'accessibilité des bâtiments et de la Mairie

L'opération principale Mairie et les propositions de Mme LABATUT seront prises en compte sur 2018 et années suivantes.

Guichet du stade

Les crédits sont dans les restes à réaliser de 2017, travaux débutés janvier 2018.

Etude Espace Ados lancée pour réalisation travaux construction 2018

A partir du résultat d'analyse des offres janvier 2018, crédits à inscrire au budget 2018.

Dossier sécurisation groupe scolaire

Crédits sont dans les restes à réaliser.

AP'CP ...travaux GAMBETTA

Crédits à inscrire au Budget 2018 ; ce qui justifie la date avancée du vote du BP.

Etude de faisabilité OUS PINS

A finaliser sur 2018.

Démarche Agenda 21

Achat du véhicule électrique ; groupement de commande CDG contacté en 2017 ; prévoir crédits en 2018, et recherche de subvention.

A voir instances pour crédits à inscrire : *travaux bord du lac, sonorisation stade de football, plan numérique groupe scolaire.*

5-2 Engagements de paiements par portage EPFL sur cinq ans à compter de 2018

Acquisition terrain MINVIELLE

Echéancier doit débuter en 2018, première annuité

.../...

Attribution de compensation :

Elle est versée pour l'année, sous forme de douzièmes ;

Elle était en **971 438 €** en 2017.

En 2018 elle sera de **953 359 €** (*compte tenu de l'ajustement transfert zone artisanale de MOUNEOU et de la facturation ADS*)

Versement de fonds de concours :

La dotation pour la commune était jusqu'à présent de 150 000 € pour l'année, permettant de participer au financement d'achats ou travaux d'investissements. Dotation reconduite pour 2018.

Convention TAP :

Les personnels mis à disposition au trimestre pour les activités, sont remboursés selon le temps passé par la CCPT à la commune.

FPIC

Est pris en compte par le budget de la CCPT directement, comme pour toutes les communes de la CCPT.

En conclusion, à la lecture de tous ces éléments, l'excédent disponible pour l'année 2018 sera de 668 826.29 €.

M. le Maire après lecture de tous ces éléments, commente ces données :

« Pour l'année 2017, trois objectifs : assurer les dépenses au quotidien dont le zérophyto et l'agenda 21, tout en poursuivant le désendettement avec un niveau de trésorerie quotidienne intéressante, pour un programme de 750000 € de dépenses nouvelles. L'intérêt est de préparer les années futures et la réalisation d'investissements au service des habitants en centre-ville, comme sur les installations municipales via notamment l'accessibilité, et l'effort pour l'éducation jeunesse.

On constate :

Pas d'augmentation de la fiscalité, malgré une baisse des dotations depuis 4 ans, étant précisé que pour 2018 cette baisse sera stoppée. (200 000 € en 3 ans, soit 18 points de fiscalité).

Malgré cela, la commune a maintenu ses services, et un programme d'investissement substantiel (sur le mandat 6 millions d'€ réalisés).

L'encours de la dette au 31 décembre 1 739 000 €, pour 3 984 000 € début 2008, pour 3 300 000 € en 2015.

Dès lors la capacité d'emprunt est reconstituée, avec des dépenses courantes tenues, sans sacrifier le service rendu.

Cela étant le patrimoine vieillissant doit attirer notre attention pour l'entretien, et la stagnation des recettes (en 2017, 50 000 € de dotations de l'état en moins) ; les recettes des activités de l'ALSH sont en nette progression.

L'année 2018 disposera d'un excédent d'un peu plus de 668 000 € alors qu'en 2011 nous n'avions que 85 000 €. Globalement la situation de la commune est saine ; s'agissant du budget d'investissement, sacrifié dans certaines collectivités, pour TARTAS il est à hauteur de 735 000 € en 2017.

Pour la dette communale elle est en dessous de 550 € par habitant.

S'agissant des 4 ratios communs de gestion du trésor public, ils sont les meilleurs depuis plus de 15 ans dans un contexte difficile pour toutes les collectivités. »

M. le maire remercie les services, le DGS, et les élus pour cette stratégie. « C'est une légitime fierté à présenter des comptes de cette nature pour la commune de TARTAS, au moment où on rentre dans des grandes dépenses que l'on va devoir financer ».

M. le Maire donne ensuite les chiffres du compte administratif de la régie des fêtes et animations

Puis M. le Maire, après questions réponses avec les membres présents, donne la parole à M. LAMOTHE 1^{er} adjoint, et se retire de la pièce pour laisser le vote se dérouler.

Au terme de l'exercice 2017, les résultats du compte administratif de la VILLE de TARTAS, conformes au Compte de gestion 2017 de Madame la Trésorière municipale se détaillent comme suit :

Dépenses 2017 de fonctionnement réalisées : **3 084 480.69 €**

Recettes 2017 de fonctionnement réalisées dont excédent n-1 : **4 252 551.18 €**

Résultat de clôture 2017 de fonctionnement : 1 168 070.49 €

.../...

Dépenses 2017 d'investissement réalisées : **1 465 406.69 €**
Recettes 2017 d'investissement réalisées : **1 037 908.52 €**
Restes à réaliser d'investissement Dépenses : **383 640.56 €**
Restes à réaliser d'investissement Recettes : **311 894.53 €**
Besoin sur investissement dont restes à réaliser : 499 244.20 €

(Document comptable en PDF joint à cet envoi en pièce annexe)
Il est précisé que M. le Maire se retire et ne participe pas au Vote.

M. le maire ne participe pas au vote.
M. LAMOTHE 1^{er} adjoint fait procéder au vote.
Adopté à la majorité des membres présents.

Délibération n° 3 : Budget annexe Régie municipale Fêtes et Animations – Approbation du compte Administratif 2017 et du compte de gestion

M. LAMOTHE 1^{er} adjoint donne lecture des comptes du budget annexe :
Au terme de l'exercice 2017, les résultats du compte administratif budget annexe de la VILLE de TARTAS, conformes au Compte de gestion 2017 de Madame la Trésorière municipale s'établissent comme suit :

Dépenses de fonctionnement 2017 réalisées : **96 435.41 €**
Recettes de fonctionnement 2017 réalisées dont excédent n-1 reporté : **97 274.87 €**
Excédent de fonctionnement 2017 définitif : 839.46 €

(Document comptable en PDF joint à cet envoi en pièce annexe)
Il est précisé que M. le Maire se retire et ne participe pas au Vote.

M. le maire sort de la salle, ne participe pas au vote.
M. LAMOTHE 1^{er} adjoint fait procéder au vote.
Adopté à la majorité des membres présents, Mme DEGOS présidente de la régie participe pas au vote.

Délibération n° 4 : Affectation des résultats au terme de l'exercice 2017 – budget commune

M. le maire présente le projet de délibération :
A partir des éléments du Compte administratif du budget principal de la Ville de TARTAS pour l'exercice 2017, il convient d'affecter :
Au compte 1068 en recettes d'investissement pour couvrir le besoin de financement de l'exercice un montant de **499 244.20 €**

Au compte 002 excédent reporté un montant de **668 826.29 €** qui participera au financement du budget 2018, section de fonctionnement.
Il est demandé à notre assemblée de donner un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 5 : Affectation des résultats au terme de l'exercice 2017 – budget annexe régie municipale fêtes et animations

M. le maire présente le projet de délibération :
A partir des éléments du Compte administratif du budget annexe Régie des fêtes et Animations de l'exercice 2017, l'excédent constaté d'un montant de **839.46 €** est affecté au financement du budget de l'exercice 2018 chapitre 002, section de fonctionnement.

Il est demandé à notre assemblée de donner un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

.../...

Délibération n° 6 : Convention de décote de contribution communale 2018 – SDIS – Commune de TARTAS

M. le Maire présente le projet de délibération :

Par courrier en date du 5 janvier 2018, le Président du conseil d'administration du SDIS des Landes a fait parvenir à la commune de TARTAS le projet de convention de décote de la contribution communale 2018.

En effet, pour l'année 2018 la participation de la commune de TARTAS s'établira à **63 860.13 €**. Cette participation tient compte d'une décote de **4 501.20 €** au titre de la mise à disposition d'un agent territorial sapeur-pompier volontaire, employé à temps complet de la commune de TARTAS.

Il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de la convention de « disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires exerçant des fonctions à temps complet au sein de la commune pour 2018 ».

Le projet de convention est déposé sur le bureau de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°7 : Location d'un terrain par la commune de TARTAS – pour un ensemble de parcelles « section A n° 1143, 1442 et 1445 » - superficie 16 898 m²

M. le Maire présente le projet de délibération :

Dans le cadre de différentes activités qui peuvent se dérouler sur le site d'OUS PINS et ou la plaine des sports, il est proposé à notre assemblée :

De louer pour l'année un ensemble de parcelles cadastrées section A n° 1143, 1442 et 1445 » d'une superficie de 16 898 m²

De préciser que le montant de la location annuelle sera fixé dans une fourchette de **600 à 1 200 € pour l'année.**

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tout document s'y rapportant, et de fixer par décision ou arrêté le montant annuel qui sera à régler.

Le descriptif des parcelles est déposé sur le bureau de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°8 : Trésorerie municipale de TARTAS – Commune de TARTAS – Effacement de dette

M. le Maire présente le projet :

Madame la Trésorière municipale nous a transmis en date du 17 janvier 2018, suite à une « ordonnance conférant force exécutoire » du Tribunal d'instance de DAX, une demande d'effacement de dette d'un montant de **167.28 €**.

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

De donner un avis favorable

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant

De préciser que les crédits sont prévus au chapitre 65 article 6542 du budget de la commune, permettant de faire le mandat pour effacement de dette

Adopté à l'unanimité.

.../...

Délibération n°9 : Ville de TARTAS – Budget Annexe régie des fêtes et animations – Vote du budget 2018

Mme DEGOS, adjointe au maire, Présidente de la régie des fêtes présente le projet. Après indication des grandes masses du budget pour 2018, avec une augmentation de 10 000 € au niveau de la subvention d'équilibre, l'importance des 7 manifestations annuelles et l'augmentation des tarifs des prestations du programme justifient cette modification budgétaire.

Pour l'exercice 2018, et à partir du document budgétaire il est proposé au vote par chapitre le budget annexe de la régie des fêtes et animations.

Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent pour l'ensemble des activités de la Régie à un montant de **108 639.46 €**.

Il est précisé que le Conseil d'exploitation a émis un avis favorable.

Il est précisé que le bureau municipal a émis un avis favorable.

(Selon document de travail)

Les documents sont transmis en supports PDF aux ELUS et déposés sur le bureau de l'assemblée.

Adopté à la majorité, Mme DEGOS ne participant pas au vote.

Délibération n°10 : Ville de TARTAS – Budget principal – Vote du budget 2018

M. le maire présente le projet de budget :

« En fonctionnement présente une masse de 4 257 820.43 €, en ce compris l'excédent de 2017, soit une augmentation de 1% des dépenses. Pour l'investissement un budget de 4 052 238.73 €.

Puis M. le maire donne le détail des grandes masses : dans les dépenses courantes, outre les augmentations sur les énergies, on trouve la location de locaux pour les travaux de la mairie et le programme DEPAR. Pour les charges de personnel, maintien des effectifs en ce compris le chef de service EASA et poste à poste pour le CTM.

Pour les subventions aux associations une inscription de 88 000 €, dont le détail sera voté lors d'une prochaine séance.

Pour les recettes, la prudence est de mise : stagnation des recettes, la bonne nouvelle c'est la loi de finances sur les dotations (DSR entre 6 et 9 %), pour la taxe d'habitation (on est sur un dégrèvement pour les communes), avec néanmoins une revalorisation des bases (DM à venir fin mars et vote des taux sans augmentation).

S'agissant de l'investissement dépenses :

- Des travaux en régie pour 60 000 €
- Un programme AP'CP pour 2 256 100 €
- Un programme divers et nouveau de 450 000 €
- La participation au SDIS de 6 000 €

Pour les recettes d'investissement :

- Des dotations dont fctva 90 000 €
- Des subventions
- Des fonds de concours
- Un recours à l'emprunt de 1 800 000 €
(qui va être calé sur une phase de mobilisation et une phase de consolidation).

M. le maire donne indique d'un taux aux alentours de 1.5%

.../...

Puis M. le Maire donne lecture plus dans le détail des éléments du projet de budget 2018 comme suit :

1 – PRESENTATION GENERALE

A partir de la note détaillée 2018-2, de l'analyse du Compte Administratif 2017,

A partir des ratios financiers du Trésor Public pour la Commune de TARTAS,

A partir du bon ratio de désendettement de la Commune et de l'évolution de la capacité d'autofinancement (à surveiller),

Sur avis favorable du bureau des adjoints en date du 22 janvier 2018,

A partir des travaux de la Commission des Travaux de Septembre 2017 à Décembre 2017 et de tout début Février 2018,

Le projet de budget de la Commune de TARTAS pour 2018 s'équilibre en dépenses et recettes à **8 310 059,16 €**, en ce compris des Restes à Réaliser Dépenses de 2017 de **383 640,56 €**.

2 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

		BP 2017	BP 2018
Chap	DEPENSES		
011	Charges à caractère général	999 100,00	1 065 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 710 000,00	1 810 000,00
014	Atténuations de produits	3 000,00	7 000,00
65	Autres charges de gestion courante	396 700,43	410 200,43
66	Charges financières	85 000,00	70 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 500,00	3 500,00
023	Virement à la section d'investissement	994 000,00	862 120,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 000,00	30 000,00
	Totaux	4 212 300,43	4 257 820,43
Code	RECETTES		
013	Atténuations de charges	30 650,00	33 881,14
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	318 000,00	324 100,00
73	Impôts et taxes	2 656 149,00	2 659 006,00
74	Dotations, subventions et participations	489 618,00	495 087,00
75	Autres produits de gestion courante	16 800,00	16 800,00
76	Produits financiers	20,00	20,00
77	Produits exceptionnels	100,00	100,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	640 963,43	668 826,29
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00	60 000,00
	Totaux	4 212 300,43	4 257 820,43

.../...

- a) Les dépenses s'élèvent à 4 257 820,43 €
- Le chapitre 011 Dépenses des services en augmentation par rapport à 2017 tient compte de l'ajustement sur les consommations énergétiques (dont les carburants), des ajustements des contrats de maintenance (nouveau contrat balayeuse et différentes clauses de revalorisation), des fournitures pour l'entretien des installations (mais aussi travaux en régie - atelier municipaux – travaux école – renforcement de la structure des arènes...), le loyer pour déménagement de la mairie le temps des travaux, et du programme « DEPAR ».
 - Le chapitre 012 Charges de Personnel tient compte du GVT, maintient globalement le nombre d'agents sans augmentation des effectifs tout en intégrant l'arrivée du chef de service EASA et en prévoyant le remplacement des agents du CTM poste pour poste.
 - Au titre des charges de gestion, la subvention au CCAS est identique à 2017 soit 18 000 €, la subvention au budget Régie des Fêtes et Animations est augmentée de 10 000 € soit 93 000 € pour tenir compte de l'évolution des prestations et du programme revu des Fêtes.
On compte aussi la participation au SDIS pour 63 860,13 €.
 - S'agissant des subventions allouées aux associations notamment, une inscription budgétaire est prévue en 2018 comme en 2017 ; *la commission Associations devra se prononcer sur les montants pour un vote détaillé au Conseil Municipal du mois de mars.*
 - Les charges financières confirment le désendettement à ce jour de l'encours de dette.
 - L'autofinancement inscrit au Chapitre 023 pour rembourser le capital de l'exercice et financer en partie le programme nouveau d'investissement 2018 s'élève à 862 120 €.
- b) Les recettes s'élèvent à 4 257 820,43 €
- L'ensemble des postes est dans la continuité de 2017 confirmant la stagnation des recettes avec toutefois la dynamique confirmée des effectifs de l'accueil de loisirs ; la bonne tenue des taxes additionnelles et de la taxe sur l'électricité.
 - Pour les dotations, les orientations de la Loi de Finances confirment le maintien de la dotation globale à l'identique de 2017, la légère progression de la DSR (6 à 8 %). A surveiller cependant l'évolution des allocations (notamment abattements, ...).

S'agissant de la fiscalité, le dispositif annoncé est un dégrèvement de la taxe d'habitation ; taxe compensée à l'euro par l'Etat.

*A noter que les chapitres 73 et 74 seront ajustés par DM Fin Mars selon les données réelles de l'Etat 1259. **Le projet de budget est toutefois présenté sans augmentation des taux pour le contribuable local permettant l'entretien courant de la collectivité et un programme d'investissement fort, conforté par la politique de désendettement de ces deux dernières années et la maîtrise des postes de dépenses.***

3 – SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre à **4 052 238,73 €** dont 383 640,56 € de RAR (*Guichet du stade, programme voirie, achèvement travaux sécurité école et manuscopic*)

- a) en 2018, les dépenses prennent en compte :
- le remboursement du capital pour 326 000 €, par rapport à un stock de dette au 1^{er} janvier de 1 739 364,32 €
 - le paiement de la première annuité de l'EPFL pour 15 000 € et la prise en compte de la valeur du terrain MINVIELLE DANE pour 100 000 €.
 - la participation de la 2^e échéance du SDIS pour 6 000 €
 - les travaux en régie pour 60 000 €
 - le programme AP/CP (*Centre ville, Mairie, Accessibilité Bâtiments*) pour 2 256 100 €
 - le programme nouveau de 450 000 € (dont espaces ados)

.../...

b) les recettes :

Outre, l'autofinancement au chapitre 021 pour 862 120 € et la dotation aux amortissements, on trouve :

. le FCTVA pour 90 000 € (FCTVA dont une réforme est annoncée sur les 2 prochaines années).

. les dotations subventions dont le FSIPL pour 229 980 €, une aide pour l'isolation travaux mairie pour 9 000 € et une prime environnementale pour l'achat de véhicule électrique pour 10 000 €.

Il est fait recours à l'emprunt à hauteur de 1 800 000 € à *taux fixe sans risque avec une formule phase de mobilisation puis consolidation. Une projection de l'encours de dette par habitant (à 2018 inférieure à 450 € pour la Commune) devrait être tenue en dessous des 850 € à 950 € par habitant à fin 2019 ; à ce moment là, la Commune profitera de rentrées intéressantes de FCTVA permettant d'alimenter les programmes nouveaux d'investissements.*

4 – PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT POUR 2018

Outre le remboursement du capital de l'exercice pour 326 000 € et les participations au SDIS pour 6000 € et l'EPFL pour 15 000 €, le projet d'investissement 2018 propose un programme d'importance :

- AP/CP Centre-Ville	:	1 150 000 €
- AP/CP Mairie et accessibilité autres installations	:	1 106 100 €
- Travaux en Régie	:	60 000 €
- Programmes nouveaux	:	450 000 €
Dont espace Ados	:	200 000 €
Dont programme voirie	:	80 000 €
Dont divers travaux et achats	:	170 000 €

5 – CONCLUSION

La maîtrise des postes de dépenses réalisées ces 4 dernières années en fonctionnement, conjuguée au choix de la Municipalité de se désendetter dès 2008 jusqu'à ce jour, permet à la Commune pour 2018 de continuer à maintenir l'entretien de son patrimoine, proposer des services de proximité à la population (dont le programme « DEPAR »), la continuité de la démarche « AGENDA 21 » tout en réalisant des travaux d'importance en Centre Ville, des réalisations pour la jeunesse/éducation et l'accessibilité.

Après quelques précisions sur la taxe d'habitation et questions de M. MARSAN, M. le Maire propose le vote du budget par chapitre.

Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à **4 257 820.43 €** en ce compris l'excédent de n-1 constaté lors du vote du compte administratif 2017 et son affectation des résultats.

Les dépenses et recettes de la section d'investissement s'équilibrent, en ce compris les restes à réaliser de 2017, pour un montant de **4 052 238.73 €**.

Il est précisé que le bureau municipal a émis un avis favorable.

Les documents sont transmis en supports PDF aux ELUS et déposés sur le bureau de l'assemblée.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Délibération n°11 : Ville de TARTAS – Vote de la subvention au CCAS pour 2018

M. le Maire, reprend la parole et présente le projet :

Pour l'année 2018, la subvention versée par la commune au budget CCAS est fixée à **18 000 €**. Il est précisé que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget principal.

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable, et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

.../...

Délibération n°12 : Ville de TARTAS – Vote de la subvention au budget annexe régie fêtes animations pour 2018

M. le maire présente le projet de délibération :

Pour l'année 2018, la subvention versée par la commune au budget annexe Régie des fêtes et animations est fixée à **93 000 €**.

Il est précisé que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget principal.

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable, et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°13 : Ville de TARTAS – Marché fermier sur les Allées Marines à TARTAS – Partenariat

M. le maire présente le projet de délibération :

Dans le cadre du marché fermier du samedi matin organisé par la commune de TARTAS, il convient d'autoriser le recouvrement de subventions ou participations d'organismes divers et ce à compter de 2018.

Ces participations ou aides servent notamment à l'organisation ou à la promotion technique et matérielle du Marché de TARTAS. Il est proposé à notre assemblée de :

Donner un avis favorable à cette demande

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°14 : Ville de TARTAS – Emplois saisonniers pour la période d'été 2018

M. le maire présente le projet de délibération :

Dans le cadre du fonctionnement des services municipaux, et pour la continuité des missions sur la commune il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le MAIRE à recruter des emplois saisonniers pour la période d'été 2018 comme suit :

Service du CTM – Services techniques :

Dans la limite de 3 agents, sur les mois de juillet et août 2018.

Service Piscine – Service EASA :

Pour les mois de Juin, Juillet, Août et jusqu'au 1^{er} septembre 2018 inclus, 1 surveillant de baignade à temps complet.

Pour la période du 9 juillet au 1^{er} septembre 2018 inclus, 1 surveillant de baignade à temps non complet de 24 h semaine, dont 6 à 10 h par semaine pour la surveillance des activités du club ou les compétitions du club en ce compris les week-ends.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget principal de la commune chapitre 012.

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°15 : Ville de TARTAS – Emploi pour le Centre Technique Municipal des Services techniques municipaux à temps complet – agent polyvalent

M. le maire présente le projet de délibération :

Dans le cadre du bon fonctionnement et des missions du CTM sur la commune de TARTAS, il est proposé de recruter un agent sur la filière technique, cadre d'emploi des adjoints techniques, à temps plein.

Il pourra être fait appel soit au service de remplacement du centre de gestion des Landes, soit par appel à candidature, soit recrutement sous forme contractuelle.

M. le Maire est autorisé à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant, et il est précisé que les crédits sont prévus au budget de la commune.

Adopté à l'unanimité. Mme CELIMON ayant donné procuration à J. MARSAN

.../...

Délibération n°16 : Acquisition terrains SCI TARUSATE – rue VICTOR HUGO et rue DUPUY

M. le maire présente le projet de délibération :

Considérant que dans le cadre des travaux de réaménagement du centre-ville, il est nécessaire d'acquérir un terrain appartenant à la SCI TARUSATE.

Considérant qu'à la suite de négociations, les deux parties ont convenu que la commune achète l'ensemble de la propriété SCI TARUSATE constituée des parcelles cadastrées section A n°1961 pour 40 m² et section A n° 2649 pour 954 m² soit un total de 994 m² au prix d'un euro pour l'ensemble.

La parcelle n°1961 étant destinée à l'aménagement de la rue VICTOR HUGO et la parcelle n°2649 étant constituée de la rue DUPUY et son espace vert destinés par la suite à être intégrés dans la voirie communale Il est proposé :

D'acquérir les parcelles de terrain cadastrées Section A n°1961 située rue VICTOR HUGO et Section A n° 2649 rue DUPUY appartenant à la SCI TARUSATE.

Cette acquisition aura lieu au prix d'un euro pour l'ensemble de la superficie cadastrée soit 994 m².

De désigner Me PEYRESBLANQUES notaire à TARTAS pour établir l'acte, les frais inhérents à cette affaire étant pris en charge par la commune.

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents, les crédits étant prévus au budget de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°17 : Acquisition terrain THEUX par la commune – travaux d'aménagement Rue VICTOR HUGO et place GAMBETTA – délibération G11 du 25 octobre 2017

M. le maire présente le projet de délibération :

Par délibération du 25 octobre 2017, notre assemblée s'est prononcée pour l'acquisition de parcelles pour les travaux du centre-ville. Il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents et de conventions permettant le bon déroulement des travaux, dans la limite des autorisations AP'CP du budget de l'année.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°18 : programme des AP/CP de la commune de TARTAS – Exercice budgétaire 2018

M. le maire présente le projet de délibération :

Au terme de l'exercice budgétaire 2017, on constate des dépenses réalisées sur les AP'CP :

AP'CP 9918 – opération Aménagement centre-ville :

Dépenses réalisées :

1 732, 44 €

Restes à réaliser de 2017 sur 2018 :

15 996 € ; 1 620 € ; 3480 €.

AP'CP 9917 - opération Accessibilité installations et Travaux bâtiment mairie :

Dépenses réalisées :

42 477,71 € travaux bâtiment mairie

13 640,02 € accessibilité ERP

Restes à réaliser de 2017 sur 2018 :

76 539,65 € travaux bâtiment mairie.

7 295,24 € accessibilité ERP

.../...

AP'CP 9915 – opération AP15 A Route de DAX

Dépenses réalisées :

84 553,62 €

Restes à réaliser de 2017 sur 2018 :

7 174 €.

AP'CP – opération AP16 A Route de CARCARES

Dépenses réalisées :

0 €

Restes à réaliser de 2017 sur 2018 :

0 €

AP'CP – opération AP17 A Route de RION

Dépenses réalisées :

0 €

Restes à réaliser de 2017 sur 2018 :

0 €

Pour l'exercice 2018, les inscriptions nouvelles de l'exercice, au titre des AP'CP seront :

AP'CP 9918 – opération Aménagement centre-ville :

Dépenses prévues : 1 150 000 €

AP'CP 9917 - opération Accessibilité installations et Travaux bâtiment mairie :

Travaux bâtiment mairie : 1 000 000 €

Accessibilité : 106 100 €

Les inscriptions dépenses AP'CP de 2018 sont couvertes par appel à l'emprunt (*travaux mairie et accessibilité ERP appel à l'emprunt pour 650 000 €; travaux aménagement du centre-ville, appel à l'emprunt pour 1 050 000 €*), puis autofinancement et subventions ou fonds de concours.

Il est proposé à notre assemblée de prendre acte de ces éléments, de donner un avis favorable, et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

Adopté à l'unanimité.

EDUCATION / JEUNESSE / CMEJ / ASSOCIATIONS / SPORTS

Délibération n°19 : Projet de plan Numérique – groupe scolaire Jules FERRY – Ecole primaire

Le groupe scolaire JULES FERRY envisage de participer à un projet de plan numérique. La commune est sollicitée pour un appui technique et financier, les services de l'ETAT apportant une participation financière à hauteur de 50 % du projet.

Aussi, dans l'attente d'une étude plus poussée des services techniques et d'un phasage, selon les choix qui seront fait, il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature du projet de convention qui sera soumis.

Autorisation de principe.

Délibération n°20 : CCPT – Ville de TARTAS – Plateformes de collecte des déchets de Venaison

M. le maire présente le projet de délibération :

Dans le courant du deuxième semestre 2017, la Communauté de communes du Pays Tarusate a mis en place des plateformes de stockage des déchets de Venaison, en relation avec les différentes ACCA du territoire.

Ces plateformes sont installées en trois lieux du Pays tarusate :

- La commune de RION des LANDES
- La commune de SOUPROSSE
- Le site BEGAAR-TARTAS.

Aussi dans le cadre du bon fonctionnement de ces sites, il est proposé à notre conseil municipal :

- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents
- D'autoriser M. le Maire à facturer des heures d'interventions ponctuelles de petits nettoyages, pour le site de BEGAAR-TARTAS. L'intervention serait fixée à 60 € l'intervention.
- D'autoriser M. le Maire à signer une convention sur les modalités de fonctionnement du site de BEGAAR-TARTAS, dans la mesure où la commune est concernée par le fonctionnement.

Après présentation sur le projet par Max GAILLARDET,

Adopté à l'unanimité.

Après information sur les travaux par M. LAMOTHE (*place Gambetta / rue Victor Hugo / rue C. DE GAULLE*), puis un compte rendu des dossiers de la dernière commission des travaux du 5 février (*travaux mairie, espace ados, guichet du stade*) et validation de travaux par la CCPT sur la commune,

M. le Maire aborde la position de la commune sur la semaine à 4,5 j sur les écoles.

Le conseil municipal confirme la position pour 4,5 Jours.

La séance est levée, il est 21h30.